

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 20-DCM-DGS-014

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 03 JUILLET à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Christian GARNIER, doyen de l'assemblée

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020.

OBJET DE LA DELIBERATION : ELECTION DU MAIRE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Patrick ROUAS – Isabelle ROGER – Eric GALIANO – Martine CLOPIN - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marine BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Néant.

ABSENTS : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

DEBUT DE SEANCE : 10h00

=====

M. Christian GARNIER, président de cette séance en tant que doyen d'âge, demande qui sont les candidats aux fonctions de Maire de la commune du Pradet.

Mme Valérie RIALLAND propose la candidature de M. Hervé STASSINOS au nom de la liste « Ensemble continuons pour Le Pradet ».

M. Bernard PEZERY pour la liste « Réussir Le Pradet ensemble » et M. Lionel RIQUELME pour la liste « En équipe pour Le Pradet » ne souhaitent pas présenter de candidat.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 33
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 8
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 17

M. Hervé STASSINOS obtient 25 (vingt-cinq) voix et est déclaré Maire de la commune du Pradet.

Il prend de ce fait la présidence de droit pour le reste de la séance.

**Signé : Le Maire,
Monsieur**

S



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.